

# Alors, qu'est-il advenu du juge des brevets et de l'Office européen des brevets ?

**Vous aurez du mal à y croire, mais c'est le chaos**



Bien qu'il ait été critiqué à maintes reprises pour avoir abusé de sa position dans la suspension d'un juge des brevets, le président de l'Office européen des brevets (OEB) continue apparemment de se servir de la nature confidentielle de l'organisation pour influencer l'affaire.

La semaine dernière, Benoît Battistelli a été [convoqué](#) par l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans le cadre de deux affaires introduites par le juge des brevets irlandais Patrick Corcoran, pour avoir interféré de façon inappropriée dans des audiences disciplinaires.

Patrick Corcoran a remporté la bataille, et l'OIT a ordonné à l'OEB de le réintégrer immédiatement, deux ans après sa suspension – ce que l'Office [a omis de faire](#) lorsque Corcoran s'est présenté au travail le lendemain au siège social de l'OEB. Plutôt que de refuser formellement de respecter la décision de l'OIT, la direction de l'OEB a déclaré que la question était à présent portée devant son Conseil administratif, qui se rassemble cette semaine à Munich.

Cependant, en raison de la pression exercée à la fois par les gouvernements irlandais et allemand, l'OEB a rendu à Patrick Corcoran son badge d'identité le jour suivant, et l'a autorisé à retourner sur son ancien lieu de travail. Depuis lors, le personnel de l'OEB attend impatiemment de voir comment l'Office répondra aux critiques ciblées de Battistelli et du Conseil administratif pour avoir permis au président de se déchaîner.

## **Agenda**

Une réponse de ce type est apparue avec la fuite de l'agenda du Conseil administratif quant à sa réunion de ces mercredi et jeudi. La discussion des tribunaux de Patrick Corcoran s'est vue octroyer un caractère confidentiel, ce qui signifie que seuls les représentants du gouvernement et de la direction de l'OEB ont le droit d'y assister, et qu'aucun employé ni observateur n'y est autorisé.

Par ailleurs, une version révisée en dernière minute de l'agenda montre que trois documents produits à des fins de discussion et de décision sur l'affaire Corcoran ont été modifiés ou remplacés quelques heures à peine avant le début de la réunion.

Initialement, la question devait être discutée en faisant référence aux documents numérotés 16, 17 et 19. Le mardi, ces documents s'étaient volatilisés et avaient été remplacés par les documents 21, 22 et 24 dans un agenda révisé. Nous n'avons pas connaissance du contenu de ces deux ensembles de documents, et ils n'ont pas non plus été fournis à Patrick Corcoran, qui en faisait l'objet.

Des travailleurs de l'OEB soutiennent qu'un tel changement de dernière minute est presque certainement le résultat de révisions effectuées par la direction de l'OEB, et que si c'est le cas, les modifications auraient été approuvées personnellement par Benoît Battistelli.

Ou, en d'autres termes, après avoir été publiquement critiqué pour s'être personnellement impliqué dans un litige où il avait manifestement un conflit d'intérêts, le président de l'OEB a répondu en orientant personnellement la proposition présentée pour approbation devant le Conseil administratif, bien que l'OEB soutienne officiellement avoir laissé entièrement la question aux mains du Conseil.

Une telle manipulation en coulisses des processus et procédures de l'OEB est monnaie courante au sein de l'organisation (ce dont le personnel se plaint), et provient d'une culture du secret et d'un manque de responsabilités qui sont incontestés (et parfois alimentés) par les représentants du gouvernement européen au Conseil administratif.

En effet, c'était l'inclination du Conseil à accepter les propositions de la direction de l'OEB sans poser de questions qui lui avait valu d'être critiqué par l'OIT pour avoir omis de tenir compte du conflit d'intérêts manifeste de l'implication de Benoît Battistelli dans l'affaire Corcoran.

## **Protestation**

Le personnel de l'OEB a réagi en protestant – pour la cinquième fois – devant le siège social de l'OEB où le Conseil se réunit. « Battistelli fait toujours preuve d'un manque total de respect, non seulement à l'égard de son personnel et de leurs droits, mais également envers le Conseil administratif et le tribunal », a déclaré un représentant du syndicat de l'OEB dans une [circulaire officielle](#) [PDF].

Corcoran a été suspendu il y a deux ans pour avoir prétendument écrit deux messages anonymes qui critiquaient Benoît Battistelli.

Battistelli avait alors ordonné la suspension immédiate de Patrick Corcoran et son renvoi des bureaux de l'OEB, et a poursuivi cette affaire de façon agressive depuis lors, en dépit d'importantes interrogations sur le cas lui-même, sur la manière dont il était géré et sur le comportement personnel de Battistelli.

L'affaire Corcoran n'est pas la seule. Battistelli et son équipe de direction ont ciblé un certain nombre de membres du personnel de l'OEB, en particulier des membres du syndicat, à un tel point qu'ils ont violé la loi allemande et néerlandaise à maintes reprises (puis invoqué l'immunité), faussé la procédure d'appel de l'organisation (et rejeté ainsi deux ans d'appel), et

même déstabilisé les Chambres de recours de l'OEB en jouant un rôle clé dans les arguments face à la Cour constitutionnelle allemande pour [arrêter l'introduction](#) d'une juridiction unifiée du brevet européenne.

Mais le pire aspect de l'affaire Corcoran a été lorsque des membres du personnel de l'OEB ont divulgué à des journalistes qui enquêtaient sur l'affaire que les autorités avaient trouvé des « armes » et des « objets nazis » dans son bureau.

Patrick Corcoran a porté son affaire devant l'OIT, l'a remportée, et l'OEB a été sommé de lui verser 35 000 € pour les coûts et le « préjudice moral », et jusqu'à 100 000 € d'indemnisation.